



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet d'aménagement du parc d'activités Long Buisson III  
sur les communes de Évreux, Guichainville et Angerville-la-Campagne**

**Maître d'ouvrage : communauté de communes Évreux Portes de Normandie**

Le préfet de l'Eure a prescrit, par arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/20/664, l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement du parc d'activités Long Buisson III sur les communes de Évreux, Guichainville et Angerville-la-Campagne. Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 14 septembre 2020 à 9h00 au vendredi 16 octobre 2020 à 18h00**. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Guichainville.

Monsieur Christian Baisse, responsable sûreté industrielle, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Rouen, en qualité de commissaire-enquêteur pour recevoir les observations du public durant les permanences qui se tiendront aux mairies de :

- Guichainville	le lundi 14 septembre 2020	de 15h00 à 18h00,
	le jeudi 1 octobre 2020	de 9h00 à 12h00,
	le vendredi 16 octobre 2020	de 15h00 à 18h00,
- Angerville-la-Campagne	le mercredi 7 octobre 2020	de 9h00 à 12h00,
- Évreux	le samedi 26 septembre 2020	de 9h00 à 12h00.

Aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra consulter le dossier qui comprend notamment l'avis de l'agence régionale de santé Normandie, l'avis de la direction régionale des affaires culturelles, la délibération du conseil communautaire de l'agglomération d'Évreux Portes de Normandie, la délibération du comité syndical du syndicat mixte d'Évreux Portes de Normandie/ communauté de communes du pays de Conches approuvant le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) du 23 janvier 2020 et l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale. Il pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, dont les feuillets seront paraphés par le commissaire-enquêteur.

Les observations pourront également être adressées avant l'expiration du délai de l'enquête fixée au vendredi 16 octobre 2020 à 18h00, par courrier au commissaire-enquêteur à la mairie de Guichainville, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-projet-longbuisson@eure.gouv.fr](mailto:pref-projet-longbuisson@eure.gouv.fr) (en précisant : « à l'attention du commissaire enquêteur »), pour y être annexées au registre.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante :

[http://www.eure.gouv.fr/Politiques\\_publicques/Environnement/Consultations\\_et\\_enquetes\\_publicques/Enquetes\\_publicques/Long\\_Buisson\\_III](http://www.eure.gouv.fr/Politiques_publicques/Environnement/Consultations_et_enquetes_publicques/Enquetes_publicques/Long_Buisson_III)

Le dossier sera disponible sur le site internet de la préfecture de l'Eure à la même adresse. Il pourra également être consulté en versions papier et numérique à la préfecture de l'Eure, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie – 9 rue Voltaire – 27000 Evreux.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux mairies de Évreux, Guichainville et Angerville-la-Campagne, à la préfecture de l'Eure ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

La décision d'autorisation environnementale sera prise, le cas échéant, par le préfet de l'Eure, par voie d'arrêté préfectoral.

Le présent avis sera affiché aux mairies de Évreux, Guichainville et Angerville-la-Campagne ainsi que sur le lieu prévu pour la réalisation du projet.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture

  
Jean-Marc MAGDA